

POINTS de NON CONFIRMATION

STAFFORDSHIRE BULL TERRIER

Adoptés par la SCC le 20/04/2021 revus par rapport au standard FCI n° 76 du 20/01/1998

TYPE GENERAL :

- Manque de type (insuffisance de caractères ethniques, qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race).
- Taille non comprise dans les limites du standard, avec une tolérance de plus ou moins 1 cm due à l'incertitude de mesure : 35,5 à 40,5 cm.
- Pour les sujets exceptionnels, une tolérance de taille de plus de 2 cm pourra être acceptée.

POINTS PARTICULIERS DANS LE TYPE :

- Graves défauts de construction nuisant à l'utilisation de l'animal.
- Antérieurs tors.
- Oreilles dressées.
- Une ou deux oreilles tombantes.
- Queue courte ou complètement enroulée sur le dos (ne pouvant pas être comparée à un manche de pompe de jadis).

ROBE :

- Robe noire marquée de fauve (même marquée de blanc).
- Robe marron (même marquée de blanc) associée à une truffe marron (foie).
- Couleurs non conformes au standard.
- Truffe envahie par le ladre ou d'une autre couleur que noir (sauf pour un chien bleu où elle doit être le plus foncé possible).
- Iris très clairs, non harmonisées avec la couleur de la robe.

ANOMALIES :

- Monorchidie, cryptorchidie.
- Prognathisme supérieur ou inférieur avec perte de contact.
- Mâchoires asymétriques.
- Pas plus de deux dents manquantes (il n'est par ailleurs plus tenu compte des manques éventuels de PM1 et M3).
- Tares invalidantes repérables : crocs convergents mandibulaires pouvant blesser le chien.

CARACTERE :

- Chien agressif ou peureux.
- Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.
- Sujet ne se laissant pas examiner (ajournement).